

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

du 14 novembre 2022

## Participants:

- M. HIRIGOYEN –Maire de Mouguerre-
- Mme HIRIGOYEN –Adjointe aux affaires scolaires-
- M. CARRÈRE-GÉE –Directeur de l'école-
- Mmes HIRIGOYEN, DAVANT, BARBIER, HERVOUËT, INÇAURGARAT, DUPUIS, UHART, WYSS, COUSTOURRET-BELLAKHAL, GALY-PERRIER, GRANIER-LEJEWSKI, Enseignantes, M. FONTAN, enseignant.
- Mme HUYETTE, Psychologue de l'Éducation Nationale, Mme LARCEBEAU, enseignante spécialisée.
- Mmes CASSAIGNAU, SANDRI, COURET, HAROSTEGUY, LIGONNIÈRE, HOLLINGSWORTH, DESRAMÉ, MATABOS, DIAZ, KERSTEN, MM CHALVET, DELGADO, DEYDIER, LEQUIEN, LAGIÈRE, –Parents d'élève-

## Excusés :

- Mme ETCHEVERRY -Inspectrice de l'Éducation Nationale de la Circonscription de Bayonne-
- Mmes BOUCHET, GRIFFIER, SAINT-PÉ, DAVID, GRAUBY –Enseignantes-
- Mme LOUBSENS, M. BONNAN –Parents d'Elèves-

## Rappel de l'ordre du jour :

1. Vote du règlement intérieur du Conseil d'Ecole
2. Effectifs 2022-2023 et point sur la rentrée scolaire
3. Présentation du RASED, des intervenants extérieurs, AESH
4. Points sur les équipements et travaux en cours et prévus
5. Point sur les évaluations nationales CP et CE1
6. Présentation du dispositif pHARe contre le harcèlement à l'école
7. Vote du nouveau règlement intérieur de l'école
8. Projets ERASMUS et jumelage, labels E3D et projet « développement durable »
9. Additif : dispositif d' « auto-évaluation d'école »

### 1- Vote du règlement intérieur du Conseil d'Ecole (Décret N°90-788 du 06/09/1990, articles 17 et 18) :

Le Conseil d'Ecole se réunit au moins une fois par trimestre ou à la demande du Directeur de l'Ecole, du Maire ou de la moitié des membres titulaires. Le Directeur peut faire intervenir toute personne qualifiée pour aborder un point particulier de l'ordre du jour. Le vote a lieu à main levée sauf si un membre souhaite le bulletin secret. Il ne concerne que les membres ayant une voix délibérative. Le règlement intérieur du Conseil d'Ecole est adopté à l'unanimité (31 voix au total).

### 2- Effectifs de l'école 2022-2023, point sur la rentrée scolaire et les perspectives de la rentrée 2023 :

A la rentrée scolaire de septembre 2022, 305 enfants sont présents. **6 TPS** se rajouteront au 03/01/2023 portant le total à **311 élèves**. Cette année, dans les classes bilingues, les élèves ne changent pas de classe : ce sont les enseignants qui se succèdent sur le lundi-jeudi et le mardi-

vendredi. Il y a eu 58 inscriptions et très peu de déménagements. Nos effectifs augmentent (288 élèves l'an passé).

Cette augmentation avait été un peu anticipée, un demi-poste de basque supplémentaire avait été octroyé par l'Inspection Académique. Nous demanderons une **demi-ouverture supplémentaire à la rentrée prochaine** au regard des effectifs actuels et de ceux des écoles équivalentes à la notre qui ont déjà 13 classes. Les classes sont assez chargées, et la dynamique de croissance de notre école pourrait permettre cette demi-ouverture supplémentaire. Celle-ci ne modifierait pas l'usage des locaux puisque l'ancienne bibliothèque est déjà utilisée à mi-temps.

Lors d'une proposition d'ouverture de classe, les services de l'Inspection Académique dialoguent avec les élus pour savoir si l'ouverture est possible en terme de locaux et de moyens matériels.

### **Section bilingue (à mi-temps) :**

- Classes de **Mme Barbier** : 1 groupe PS/GS (29 élèves) et 1 groupe CP/CE1 (18 élèves)
- Classes de **Mme Uhart** : 1 groupe de GS/CP (25 élèves) et 1 groupe de CM1/CM2 (15 élèves)
- Classe de **Mme Granier Lejewski et de Mme David** : 1 groupe de PS/MS (29 élèves) et 1 groupe de CE1/CE2 (25 élèves)

Total : 141 élèves bilingues

Les TPS seront en section unilingue et choisiront la section unilingue ou bilingue à partir de la PS.

### 1) **Section unilingue :**

- Classe de **Mme Wyss** : TPS/PS/MS/GS (25 élèves)
- Classe de **Mme Hervouët** : TPS/PS/MS/GS (25 élèves)
- Classe de **Mme Dupuis et de Mme Saint-Pé** : CP (15 élèves à mi-temps et 26 élèves unilingues et bilingues à mi-temps)
- Classe de **Mme Galy-Perrier** : GS/CP bilingues à mi-temps (25 élèves)
- Classe de **Mme Inçargarat** : CE1 (28 élèves unilingues et bilingues à mi-temps et 21 élèves unilingues à mi-temps)
- Classe de **M. Fontan** : CE1-CE2 bilingues à mi-temps (25 élèves)
- Classe de **Mme Davant** : CE2 unilingues (25 élèves)
- Classe de **Mme Hirigoyen** : CM1 unilingues (22 élèves à mi-temps et 30 élèves à mi-temps)
- Classe de **Mme Coustourret** : CM1-CM2 unilingues et bilingues à mi-temps (23 élèves) et CM2 unilingues à mi-temps (29 élèves)
- Classe de **Mme Galy-Perrier et Mme Coustourret** : CM2 unilingues (29 élèves)

Total : 170 élèves bilingues

L'organisation pédagogique est définie par le Conseil des Maitres pour une année scolaire. Cette organisation est donc redéfinie chaque année : les élèves et les enseignants peuvent donc changer de classe d'une année scolaire sur l'autre.

Les élèves de TPS de notre école, qui n'est pas située en Zone d'Education Prioritaire, ne sont pas comptés par l'Inspection Académique. De ce fait, pour la rentrée de janvier 2024, les inscriptions des TPS ne seront validées que sous réserve des effectifs à la rentrée de septembre 2023.

Cette année, 6 élèves de TPS seront accueillis (élèves nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars) à la rentrée de janvier 2023.

Les élèves de TPS pourront intégrer la section bilingue s'il y a de la place.

Fin janvier, début février, nous saurons s'il y a une décision d'ouverture. Il peut aussi arriver qu'une ouverture ne soit décidée qu'à la rentrée de septembre.

M. Chalvet demande si les locaux scolaires seraient suffisamment dimensionnés en cas de poursuite de l'augmentation des élèves. M. Le Maire répond que le projet Hiribarnea est en cours de négociation avec le préfet, afin que les travaux reprennent. A l'horizon de 2025, il espère que l'augmentation sera raisonnable. En cas de retard, il faudra anticiper l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Le point de difficulté est actuellement le dortoir qui commence à être saturé : 45 PS + 6 TPS à partir de janvier 2023. Une demande des parents de proposer un temps de repos au dortoir à 6 MS a été acceptée jusqu'en janvier. Mme Wyss dit que des enfants peuvent dormir dans la salle de motricité, les lits sont là et on peut l'assombrir. Le seul problème serait l'utilisation de cette même salle par le périscolaire en cas de pluie.

### **3- Le RASED Nive-Adour, les intervenants extérieurs, les AESH, les jeunes « Service Civique » :**

#### **RASED Nive-Adour :**

Le RASED signifie **Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés** ; L'antenne « Nive-Adour » est rattachée à la circonscription de Bayonne qui compte 3 psychologues et 2 enseignants spécialisés. Le secteur d'intervention du « RASED Nive-Adour » est cette année élargi à certaines écoles de Bayonne en plus de celles de Lahonce, Urcuit, Villefranque, St-Pierre d'Irube et Mouguerre...

Le but est d'aider les parents, les enfants pour un besoin ponctuel ou plus persistant.

Les difficultés sont d'ordre scolaire ou psychique ; bien que l'apprentissage soit adapté dans les classes, si cela n'est pas suffisant on peut solliciter le RASED pour remédier à ces difficultés en remplissant un formulaire de demande d'aide.

Les interventions de **Mme Larcebeau** sont à dominante rééducative pour les enfants qui s'adaptent mal aux exigences scolaires (ex manque de maturité, de confiance, peur de l'échec...). Le but est de restaurer le rapport entre les contenus de l'école et l'attitude de l'enfant. Elle intervient dans tous les cas à la demande de l'enseignant et/ou des familles. Les membres du RASED font une analyse en synthèse suite à la présentation des cas par les enseignants et peuvent venir en observation pendant la classe afin d'analyser le comportement de l'enfant pour décider d'un suivi ou non.

**Mme Huyette**, psychologue de l'Education Nationale travaille à la demande des familles ou d'un enseignant ; elle fait des bilans, des dossiers pour des orientations.

L'accord des parents est nécessaire et reste un préalable à toute intervention. Elle intervient aussi sur les propositions d'orientation en SEGPA ou dans un dossier de situation de handicap chez l'enfant. Son champ d'action concerne surtout des souffrances psychiques de l'enfant alors que pour Mme Larcebeau, il s'agit de difficultés d'apprentissage auxquelles sont confrontées les enfants.

## Les intervenants extérieurs :

La Communauté d'Agglomération Pays-Basque affecte 3 intervenantes à notre école :

- **Audrey Monhecourt**, lauréate du concours d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) et titulaire du Brevet d'Etat de natation, intervient auprès des écoles primaires de Mouguerre, St-Pierre-d'Irube, Villefranque et Urt. Elle travaille avec les classes du **CP au CM2** sur des créneaux de 45 minutes. Elle utilise l'ensemble des installations communales : Agorespasace, Skate-Park, fronton, grande salle Haitz Ondoan et Dojo.

- **Fanny Lehmann**, des Centres Musicaux Ruraux (CMR), intervient en **Elémentaire** et travaille sur le thème des « musiques du monde » en Cycle 2 et sur le projet « Jazz In School » en Cycle 3. Ce projet départemental consiste à chanter 10 chansons en polyphonie dans des salles de concert avec un orchestre professionnel (Gare du Midi ou Salle Lauga et Zénith de Pau)

- **Magali Marcel**, également des CMR, intervient en **Maternelle** sur un « tour du monde musical », qui sera présenté le samedi 18 mars 2023 à l'occasion du traditionnel Loto organisé par l'APE. Nous avons appris en juin dernier que pour harmoniser le fonctionnement des écoles du secteur Nive-Adour, Magali Marcel n'intervient désormais qu'une demi-année...ce qui nous a chagrinés. Nous en avons avisé la Communauté d'Agglomération Pays-Basque.

Les élèves de **CP, CE1, CE2 et CM2** vont **1 trimestre** (entre 10 et 11 séances) à la **piscine** (Landagoyen d'Ustaritz pour les CP, CE1 et CE2 et Hauts de Ste-Croix de Bayonne pour les CM2).

La Communauté d'Agglomération Pays-Basque finance les bus pour ces séances.

### L'AESH : Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap

Il n'y a pas de classe ULIS dans l'école, mais il y a 3 enfants qui relèvent du champ du handicap et qui bénéficient d'une aide humaine (AESH) pour les accompagner : 1 en classe de CE2, et 1 aide mutualisée pour deux élèves en classe de CM2 ; peut-être qu'une troisième personne interviendra également dans la classe de Mme Wyss.

Employée « Service Civique » : Oihana Teulier s'est engagée au sein de l'équipe pédagogique mi-septembre dernier et nous aide beaucoup : gestion du site internet, renfort sur des ateliers, accompagnement de sorties, accueil téléphonique-mails-portail, etc...

## **4- Point sur les équipements et travaux en cours et prévus :**

Cet été, la cantine et la cuisine ont été repeintes, les cuisines ont été aménagées et équipées. Des stores ont été posés dans les 2 salles du réfectoire.

Le dossier de la **végétalisation de la cour** avec le CAUE est en cours. Le programme ELENA porte sur l'étude énergétique des écoles. Il devrait débiter au premier trimestre 2023. Les travaux seront programmés en fonction du résultat de ces études ce qui devrait permettre d'avoir plus de confort en classe et de réaliser des économies d'énergie.

La fibre a été installée dans les classes. La téléphonie reste à faire. Un appel d'offre a été passé. Par ailleurs, une nouvelle société de sécurité a été engagée.

Le Directeur indique qu'une vraie difficulté persiste encore avec l'ouverture à distance du portillon d'entrée. Il y a des situations tendues parfois avec des parents bloqués.

**M. Chalvet** demande si la température des classes sera abaissée. M. le Maire indique qu'elle sera réglée à 19 degrés. M. le Directeur indique que parfois des classes sont surchauffées.

Subvention communale aux écoles :

**Mme Hirigoyen** rappelle les engagements de la commune concernant les écoles primaires :

*-Subvention de **56 euros** par élève pour les projets et sorties et **59,50 euros** pour les fournitures scolaires (soit de 33.379,50 euros en 2022 pour notre école).*

*- Nombreux bus mis à disposition qui permettent aux enfants de se rendre à tous les spectacles culturels et aux sorties.*

*- Présence d'un personnel ATSEM dans chaque classe de Maternelle (5 ATSEM)*

*- Mise à disposition du complexe Haitz Ondoan à la demande.*

*- Investissement financier complémentaire pour l'équipement numérique des classes (tablettes Ipad, ordinateurs, vidéoprojecteurs...)*

*- Mise à disposition de photocopieurs laser couleur et du papier à disposition de l'équipe pédagogique.*

*-Aide comptable et financière pour le projet Erasmus.*

Pour être complet, il faut aussi ajouter que l'Association des Parents d'Elèves APE nous remet cette année un chèque de **11.000 euros** pour aider également au financement de tous nos projets.

Nous remercions très chaleureusement la Municipalité et l'APE pour ces aides financières précieuses.

#### **5- Point sur les évaluations nationales en CP et CE1 :**

Les évaluations nationales de CP et de CE1 ont été passées en début d'année scolaire en français et mathématiques. Les CP auront une nouvelle évaluation en janvier 2023.

Les APC (Aide Pédagogique Complémentaire) mises en place hors temps scolaire permettent de donner un coup de pouce aux élèves en situation de besoin ponctuel.

**CP** : Les résultats des élèves de CP en français : sur 12 CP bilingues de la classe de GS-CP, 3 sont à besoins et 3 sont fragiles. Sur 26 CP bilingues et unilingues, 1 est à besoins et 5 sont fragiles.

En mathématiques, sur 12 CP bilingues, 3 élèves bilingues sont à besoins et 3 sont fragiles. Sur les 26 unilingues et bilingues, 0 sont à besoin, et 8 sont fragiles.

**CE1** : Les résultats des élèves de CE1 en français : sur les 38 élèves, 11 sont fragiles, 2 sont à besoins.

En mathématiques, c'est moins bon qu'en français : 16 élèves fragiles et 8 à besoins.

Les élèves ont été suivis en APC, on leur a proposé un Stage de Réussite aux vacances de Toussaint et une différenciation pédagogique leur est proposée en classe.

Les élèves bilingues de CM2 seront évalués en basque mi-mars sur le niveau A1 européen d'acquisition des langues vivantes.

## **6- Présentation du dispositif « pHARe » contre le harcèlement à l'école :**

On parle de « harcèlement » en cas de violence verbale, physique ou psychologique, exercée de façon répétée. On ne peut pas dire qu'il y ait « harcèlement » s'il n'y a pas cette donnée de durée dans le temps, de répétition. L'enfant qui vit une situation de harcèlement est victime et ne peut pas se défendre seul. Un élève qui va se défendre ne sera pas une victime de harcèlement, il ne va pas s'identifier à ce rôle de victime.

Les situations de harcèlement se développent souvent en fonction du climat scolaire.

Un numéro de téléphone d'urgence a été mis en place au niveau national : le **3020** pour signaler une situation de harcèlement et le **3018** pour signaler ou s'informer sur le cyber-harcèlement.

Depuis la loi du 02 mars 2022, le harcèlement est **un délit** puni par la loi. L'école doit mettre en place un dispositif et obligatoirement traiter ces situations. Les écoles ont signé une charte d'engagement pour détailler le protocole mis en place. Nous avons décidé au sein de l'école de créer **un pôle ressource**, constitué des membres du Rased, d'un enseignant de cycle 2 et de cycle 3 et du Directeur, afin de proposer des pistes en cas de situation préoccupante.

Les élèves du CP au CM2 recevront 10h de formation annuelle sur le harcèlement.

Nous avons participé à la « **journée nationale contre le harcèlement** » jeudi 10 novembre : diffusion de petits dessins animés, étude de l'affiche... Même si nous sommes plutôt préservés à l'école du Bourg, il y a eu par le passé des situations qui s'apparentaient à du harcèlement mais qui se sont toutes bien résolues.

Un personnel communal du secteur périscolaire sera intégré au pôle ressource.

## **7- Vote du nouveau règlement intérieur de l'école:**

Ce règlement est soumis à signature des parents à la rentrée. Les règlements intérieurs des écoles de la circonscription sont harmonisés. Ces règlements sont basés sur le règlement type départemental. **Un livret de 12 pages** a été élaboré. Il est transmis par mail en début d'année scolaire.

Un rajout sur la « **prévention du harcèlement scolaire** » est désormais inclus, dans le cadre du dispositif « pHARe ».

Mme Kersten demande si la **collation de fruits** peut être instaurée pour les enfants de maternelle à la récréation du matin. Mme Wyss répond que la récréation étant à 11h, la collation vient un peu tard. Les récréations se font par Cycle, il y a deux services de restauration scolaire et c'est difficile d'autoriser une collation à la carte.

La **qualité des repas du restaurant scolaire** est louée par les parents et les enseignants. M. le Maire indique que les lois actuelles empêchent d'acheter davantage en local et circuit court.

Le règlement intérieur est soumis au vote. Il est **adopté à l'unanimité** (29 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

Il sera communiqué par mail aux parents. Il est valable jusqu'en novembre 2023.

## **8- Projets Erasmus, jumelage, label E3D et projet de « développement durable »:**

### **ERASMUS+ :**

Nous sommes dans la dernière année du projet ERASMUS+ « **Planet'Ecol'** », sur les thématiques de **développement durable et de l'écocitoyenneté**, que nous conduisons depuis septembre 2020. En proie à des difficultés sociales et économiques, l'école de Guadeloupe s'est retirée du projet. Desfina en Grèce, Syracuse en Sicile et El Cotillo aux Canaries restent nos partenaires.

Après avoir accueillis l'ensemble des délégations à Mouguerre en mai 2022 et avoir participé à une mobilité à Fuerteventura en juin 2022, 16 CM2 sont partis à Syracuse du 10 au 18 octobre dernier, il restera une mobilité de 12 élèves de CM2 qui partiront à **Desfina (Grèce) du 30 avril au 7 mai 2023**. Mmes Uhart et Coustourret et M. Carrère-Gée accompagneraient les élèves. Ils y participent avec beaucoup de plaisir et reviennent enchantés de ces expériences de mobilités.

Notre « **Accréditation ERASMUS+** » court jusqu'en 2027, ce qui nous permet de poursuivre avec les mêmes partenaires ou d'autres. Les deux thématiques de cette accréditation sont le « développement durable » et les « traditions populaires ».

### **Projet de JUMELAGE :**

Un jumelage avec un établissement scolaire bilingue (espagnol-basque) de **Zizur** dans la banlieue de **Pampelune** (Navarre) est en cours d'élaboration, projet initié l'année dernière. Le but est de communiquer et de faire des projets avec des classes de cette école pouvant déboucher sur des rencontres. Tout est à construire car les enseignants bilingues de notre école ont changé cette année. La question du niveau en langue basque est importante, car les élèves de Zizur sont parfaitement bilingues...ce qui n'est pas le cas de ceux de Mouguerre.

Les collègues bilingues élaborent un projet « danse », peut-être que cela pourrait servir de base au jumelage.

### **Label E3D :**

**Le projet de végétalisation et d'aménagement** des cours de récréation initié l'an dernier va être travaillé cette année en partenariat avec la Municipalité et le CAUE de Bayonne.

Monsieur Le Maire dit que cela va coûter 3000 euros, la convention a été acceptée et signée. Ce sera plus facile pour élaborer le projet. L'été il fait très chaud dans la cour, et il y a moins de risque d'accidents et de conflits dans une cour aménagée.

Une proposition d'aménagement d'un « **parcours de grimpe** » sous le préau sera étudié par la Mairie pour le 2<sup>ème</sup> conseil d'école.

**Les éco-délégués** : ils ont été élus dans toutes les classes dès la GS. Ils montrent l'exemple et rappellent les écogestes à leurs camarades, vident les poubelles jaunes (papier, cartonnets...) dans les containers dédiés ; ils peuvent intervenir en classe et faire des petits exposés. Une petite cérémonie a eu lieu vendredi 18 novembre dernier pour leur remettre un petit diplôme en présence de M. le Maire.

Plusieurs « **clean-walk** » (opérations de nettoyage) ont été organisées dans le cadre de la Semaine du Développement Durable sur un espace allant de l'école jusqu'à la Croix de Mouguerre.

Les **2 lignes de Pédibus** (Cigaro et Aguerria) fonctionnent régulièrement sur les 4 jours de la semaine scolaire chaque matin. Même sous la pluie ! 5 ou 6 parents encadrent le dispositif. Les enfants sont très fiers de venir à pied à l'école, même en Maternelle.

Est-il prévu de réaliser un trottoir pour rallonger le Pédibus de la ligne Cigaro ? M. le Maire répond qu'il faut d'abord être propriétaire des terrains pour créer des trottoirs. En outre, un rallongement d'une ligne ou la création d'une troisième ligne nécessiterait la présence régulière de plus de parents encadrants.

Notre **label E3D** octroyé par la Rectrice de l'Académie de Bordeaux pour une durée de 3 ans sera renouvelé l'an prochain.

### **9- Additif : dispositif national d'évaluation d'école :**

Notre école ainsi que les 2 autres écoles publiques de Mouguerre et 2 écoles du Boucau seront concernées cette année par le dispositif d'évaluation d'école, instauré par la loi du 26 juillet 2019 qui a créé le Conseil d'Evaluation de l'Ecole.

Cette évaluation vise à :

- Faire mieux réussir tous les élèves (plaisir et efficacité des apprentissages, résultats, parcours, inclusion).
- Améliorer le bien-être au sein de l'école, pour les élèves, les professeurs et l'ensemble des personnels.
- Renforcer la dimension collective, la coopération et le sentiment d'appartenance des différents métiers.

Cette évaluation doit aboutir à la rédaction du nouveau **projet d'école** lors de l'année scolaire 2023-2024.

Elle se déroulera en 3 phases :

- **Phase 1 : auto-évaluation par l'école** : analyse partagée en équipe, complétée par les retours de questionnaires (parents, élèves, personnels non enseignants...) et rédaction d'un rapport d'auto-évaluation.
- **Phase 2 : évaluation externe** conduite par une équipe d'évaluateurs externes (visite dans l'école, entretiens avec les enseignants, les parents, les élèves, les personnels communaux) donnant lieu à la rédaction d'un rapport provisoire basé sur leurs observations qui proposera des pistes de travail.
- **Phase 3 : compte-rendu de l'évaluation** (écrit et oral) : finalisation du rapport final et transmission aux instances académiques.

Ce dispositif sera élargi à toutes les écoles de France (publiques et privées) sur 5 ans.

### **Question diverse :**

***Mme Harosteguy demande si le choix de certains créneaux horaires des APC fixés au vendredi soir après la classe est judicieux, en terme de fatigabilité des élèves ?***

Le créneau de la pause méridienne est difficile à interrompre pour les élèves de Cycles 2 et 3 car les enfants sont pris en charge sur ce temps-là dans des ateliers par les animateurs du secteur périscolaire. D'où le choix d'organiser certains temps d'APC après la classe à partir de 16h30.



Le **deuxième Conseil d'École** est prévu le **lundi 06 mars 2023 à 18h30**.

*N'ayant plus aucune question, la séance est levée à 20h45.*

Le Directeur,

Les secrétaires de séance,



Ecole Publique du Bourg  
303,av. de la Croix de Mouguerre  
64990 MOUGUERRE  
Tél. 05 59 31 83 86  
mouguerreboulevard@gmail.com

Laurent CARRERE-GEE



Chloé DUPUIS



Amaia KERSTEN